

DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE

34, route de Mont-sur-Meurthe - 54360 Blainville-sur-l'Eau



HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

Lundi : 14h00-17h30

Mardi, mercredi : 10h00-12h00 / 14h00-17h30

Vendredi, samedi : 10h00-12h00 / 13h30-18h30



HORAIRES D'HIVER

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

Lundi : 14h00-16h30

Mardi, mercredi : 10h00-12h00 / 14h00-16h30

Vendredi, samedi : 10h00-12h00 / 13h30-17h30

Le samedi, l'accès à la déchetterie est réservé aux seuls particuliers et administrations

L'accès à la déchetterie se fait uniquement sur présentation d'une carte gratuite

que vous pouvez vous procurer en remplissant le bulletin ci-dessous, à renvoyer :

> **Par mail** : secretariat@ccvm54.fr

> **Par courrier** : CCVM / 13 rue des écoles / 54360 Blainville-sur-l'Eau (jusqu'au 31/12/2016)

CC3M / 4 rue de la Meurthe / 54360 Mont-sur-Meurthe (à partir du 01/01/2017)

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter la Communauté de Communes au 03 83 71 43 62



PARTICULIERS

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CARTE D'ACCÈS À LA DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse : N° :

Rue :

Étage :

N° appartement :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Email :

Je soussigné(e)

Certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces produites

Fait à

Signature du
demandeur :

Le

(N'oubliez pas de compléter le verso)

DÉCHETS ACCEPTÉS



MÉTAUX



ENCOMBRANTS



VERRES



PAPIERS / CARTONS



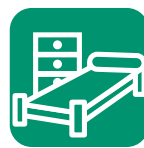
PLASTIQUES



DÉBLAIS / GRAVATS



BOIS



AMEUBLEMENT



DDEE



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURES



POLYSTYRÈNE



TEXTILES
CHAUSSURES



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE

DÉCHETS REFUSÉS



EXTINCTEURS



BOUTEILLES DE GAZ



PNEUMATIQUES



DÉCHETS MÉNAGERS



ANIMAUX MORTS



MATIÈRES
RADIOACTIVES



MATIÈRES TOXIQUES
ET INFECTIEUSES



PILES ET
ACCUMULATEURS

JUSTIFICATIF À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

AUCUNE CARTE NE SERA DÉLIVRÉE SANS CE DOCUMENT

> Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

(copie d'une facture d'eau, de gaz ou d'électricité, de téléphone ou copie d'une quittance de loyer)

Je souhaite retirer ma carte directement à la Communauté de Communes

Je souhaite retirer ma carte à la mairie de mon domicile

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la Communauté de Communes. Conformément à la loi informatique et Liberté, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Communauté de Communes (coordonnées au verso).